

**Projet d'Arrêté - Conseil du 22/11/2021**

Objet : Tourisme 2021 : annulation de subsides nominatifs repris dans la liste des transferts votée par le Conseil communal du 08/02/2021.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant que les événements mentionnés ci-dessous ne se sont pas tenus et/ou ont été annulés;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer les subsides nominatifs suivants aux articles 56110/33202 et 56110/32101 du budget ordinaire 2021 :

- 2.000,00 EUR au profit de l'asbl "24hBrussels" pour l'événement "Open Club Day & Mind the Night" (Article 56110/33202);
- 20.000,00 EUR au profit de l'asbl "Commune Libre du Sablon" pour le "Sablon Music Festival" (Article 56110/33202);
- 35.000,00 EUR au profit de la srl PICSOLVE LAB pour "Brussels Panoramic Selfies Project" (Article 56110/32101);
- 30.000,00 EUR au profit de l'asbl "Salon du Chocolat" pour l'organisation du "Salon du Chocolat" (Article 56110/33202);
- 25.000,00 EUR au profit de l'asbl "Zig Zag" pour le Festival "Couleur Café" (Article 56110/33202);
- 40.000,00 EUR au profit de l'association "Brussels By Night Federation" pour son fonctionnement (Article 56110/33202).

Annexes :